



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 038-213804552-20240308-DEL2024_015-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2024-015

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 25
votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 mars à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 février 2024

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Marie-Laure GONCALVES, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Téo FLANDRIN, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Nicolas MILLON (pouvoir à Florence VERLAQUE)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Jean-Michel CREMONESI

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Mme Angélique CONATMIN, adjointe à la vie associative, présente aux membres du Conseil Municipal, après l'étude faite par la commission d'attribution des subventions, commission qui s'est tenue le 30 janvier 2024, les propositions de subventions à verser aux Associations selon la répartition suivante :

Association ou organisme demandeur	Montant attribué
Basket Nord-Isère	2 700 €
Cyclo Rando Découverte	500 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 700 €
La Truite Vigneronne	500 €
Saint-Savin Sportif	16 000 €
Sou des Ecoles de Demptézieu	300 €
Sou des Ecoles du Bourg	300 €
TOTAL	23 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE pour l'année 2024, les subventions aux associations telles que définies ci-dessus.

PRECISE que les montants correspondants sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 8 mars 2024

Pour copie conforme.

Le Maire,

Fabien DURAND

